



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

10 MARS 2017

SOMMAIRE

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	4
1. Exercice 2016 – Comptes de gestion du budget de la Commune et des budgets annexes : Location de salles – Location de bâtiments industriels – Transport de personnes	7
2. B.P. 2017 : Budget principal – Modification de la délibération du 03 février 2017	8
3. Compte administratif 2016 – Budget principal	9
4. Opérations foncières et immobilières – Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2016/	21
5. Compte administratif 2016 – Budget « Location de salles »	23
6. Compte administratif 2016 – Budget « Location de bâtiments industriels »	26
7. Compte administratif 2016 – Budget « Transport de personnes »	29
8. Budget principal – Affectation du résultat	32
9. Subvention suite à la location des installations de l'Espace 1500 – Décembre 2016 et Janvier 2017	33
10. Eclairage piste d'athlétisme – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire	34
11. Politique de la Ville – Validation de l'appel à projets Politique de la Ville 2017 – Convention pluriannuelle d'objectifs – Engagement de dépenses	35
12. Politique de la Ville : Validation de l'appel à projets Politique de la Ville 2017 – Engagement de dépenses	37
13. Politique de la Ville – Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties 2017 – 2020 – SEMCODA	39
14. Politique de la Ville – Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties 2017 – 2020 – DYNACITE	41

15. Fonction Publique Territoriale : Mise à jour du tableau des effectifs au 1 ^{er} avril 2017	44
16. Projet Communal HAISSOR – Dépôt d'un dossier de candidature auprès du Département	46
17. Déclassement d'un délaissé du domaine public avant aliénation	50
18. Cession d'un délaissé du domaine public lieudit « Vareilles »	31
19. Cession de parcelles sises sur le territoire de la Commune de Château Gaillard	52
20. Pose d'une canalisation gaz rue du Tired en vue de l'alimentation du lotissement « Le Domaine du Tired » - Convention avec GRDF	52
21. Alimentation Basse Tension souterraine du lotissement « le Domaine du Tired » - Convention de servitude sur parcelle communale	53
Questions diverses	54

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur FABRE, maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice sont présents, sauf :

EXCUSES :

Monsieur PIRALLA qui donne procuration à Madame CASTELLANO
Monsieur DI PERNA qui donne procuration à Monsieur CONSTANT
Madame JUNOD qui donne procuration à Madame ARMAND
Madame ERRARD qui donne procuration à Madame GRIMAL à partir de 19 heures
Monsieur DEROUBAIX qui donne procuration à Madame CARTRON
Madame ARBORE qui donne procuration à Monsieur RIGAUD en début de séance
Madame LANTELME-FAISAN qui donne procuration à Monsieur CHABOT
Madame LEBRIQUER qui donne procuration à Monsieur BLANC
Monsieur GUERRY qui donne procuration à Madame PIDOUX
Monsieur ROUSTIT qui donne procuration à Monsieur NAVARRO
Madame PRAS
Madame GAGER

ABSENT :

Monsieur IZOUGARHEN

Monsieur RIBIERE et Madame ORDINAIRE sont élus secrétaires de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 février 2017 est lu et approuvé par les membres présents à ladite séance à l'unanimité après que Monsieur le Maire ait apporté la rectification relative au nombre de passagers fréquentant le TAM : il fallait lire 20 000 voyageurs par mois et non par jour !

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance auquel il propose d'ajouter :

- Alimentation Basse Tension souterraine du lotissement « Le Domaine du Tirt »
- Convention de servitude sur parcelle communale.

Ainsi modifié, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur GUEUR expose que dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 18 avril 2014, la Commune a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement des avenues de Lattre de Tassigny et Colonel Chambonnet avec le bureau d'études Dynamic Concept de Belley moyennant un forfait provisoire de rémunération de 22 000.00 € HT calculé en appliquant un taux de 2.20 % au montant prévisionnel de travaux estimé à 1 000 000.00 € HT.
- Signature d'un contrat pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant les travaux d'aménagement des avenues de Lattre de Tassigny et Colonel Chambonnet avec le BUREAU ALPES CONTROLES à Saint Denis Les Bourg, moyennant un coût total de 1 825.00 € HT.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour la fourniture, pose et exploitation de la micro-signalétique commerciale et publique de la Ville d'Ambérieu en Bugey avec la Société GIRODMEDIAS à Morbier, moyennant un pourcentage de rétrocession égal à 110 % du nombre de lattes commercialisées.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour une mission de contrôle technique concernant la construction d'un jardin d'enfants avec le bureau d'études QUALICONSULT à Bourg-en-Bresse, moyennant un coût total de 3 325.00 € HT.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour le déménagement et ré-emménagement des collections et mobilier de la Médiathèque municipale avec la Société AUX DEMENAGEMENTS MONET à Meyzieu (69), moyennant un coût total de 15 300.00 € HT toutes tranches confondues.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée concernant la réalisation de travaux de restauration du Château des Allymes – lot n°3 - Paratonnerre, avec la SARL CHOMEL-HEUR'TEC à Chemilly (03), moyennant un coût total de 9 182.00 € HT toutes tranches confondues
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec Monsieur Patrice SALES, Architecte DPLG et du patrimoine concernant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du Château des Allymes, fixant le forfait définitif de rémunération.
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec le groupement d'entreprises solidaire URBICAND SARL – SOBERCO ENVIRONNEMENT concernant la réalisation d'une mission d'études et d'assistance technique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, pour complément de mission et modification du montant des prestations.
- Signature d'un acte de sous-traitance concernant l'accord-cadre à bon de commande à procédure adaptée conclu avec la Société CORIOLIS TELECOM à Suresne, pour la fourniture d'accès internet, de matériel et d'opérateur de téléphonie – Lot n°1 : fourniture et service d'accès à internet et de sécurité. Aux termes de cet acte, l'entreprise TIMS SYSTEME de Dardilly, est chargée de la fourniture, l'installation de fire wall, logiciels, des déplacements et maintenance de 3 ans.

- Signature d'un acte de sous-traitance concernant un marché public à procédure adaptée conclu avec la SARL HMR pour la réalisation des travaux de restauration du Château des Allymes – Lot n°1 : échafaudage, parapluie, maçonnerie, pierre de taille. Aux termes de cet acte, l'entreprise EVEREST ECHAFAUDAGE de Arnas, est chargée de l'échafaudage.
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) concernant la réalisation de fouilles archéologiques au lieudit « Sous la Chaume », pour modification du Projet Scientifique et Technique d'Intervention entraînant définition d'un nouveau calendrier de réalisation et minoration du coût de la prestation.
- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de la « Maison des Projets » - 62 avenue Général Sarraill (ex CLIC) dans le cadre de la mise à disposition des locaux pour la Politique de la Ville. Les dépenses de fonctionnement seront réparties en parts égales entre la CCPA et la Commune ; les dépenses d'investissement devront être validées au préalable par les 2 parties.
- Signature d'une convention d'occupation précaire avec M. Maxime Maan MAHFOUD, pour la location de la parcelle cadastrée section BD n° 372, sise lieudit « Les Plattes » (jardin), d'une surface de 319 m², pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2017, moyennant le loyer annuel de 80 €.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour l'équipement en matériel de procès-verbal électronique du service de la Police Municipale, avec la Société LOGITUD à Mulhouse (68), moyennant un coût total de 10 494.26 € HT.
- Signature d'un contrat pour une mission de coordination du système de sécurité incendie concernant la construction d'un jardin d'enfants avec le bureau d'études QCS Services à Saint Didier au Mont d'Or, moyennant un coût total de 1 650.00 € HT.
- Renonciation à exercer le Droit de Préemption Urbain sur les biens suivants :
 1. La maison d'habitation sise 18 rue des Plattes, édifiée sur la parcelle cadastrée section BD n° 224, d'une surface de 38 m² m², moyennant le prix de 70 000 € ;
 2. La maison d'habitation sise 24 rue Aimé Poncet, édifiée sur la parcelle cadastrée section AO n° 32, d'une surface de 509 m², moyennant le prix de 210 000 € ;
 3. Les lots n° 5 (appartement) et 8 (stationnement) de la copropriété sise 8B rue Jules Ferry, édifiée sur la parcelle cadastrée section BS n° 568, moyennant le prix de 105 000 € ;
 4. Les lots n° 6 (appartement) et 9 (stationnement) de la copropriété sise 8B rue Jules Ferry, édifiée sur la parcelle cadastrée section BS n° 568, moyennant le prix de 100 000 € ;
 5. La maison d'habitation sise 6 rue du Dépôt, édifiée sur la parcelle cadastrée section BR n° 34, d'une surface de 269 m², moyennant le prix de 180 000 € ;
 6. La maison d'habitation sise 199 rue de Vareilles, édifiée sur les parcelles cadastrées section BE n° 611 et 406, d'une surface totale de 216 m², moyennant le prix de 100 000 € ;
 7. Le bâtiment à usage commercial et d'habitation, sis 41 avenue Roger Salengro, édifié sur les parcelles cadastrées section BS n° 502, 503 et 505, d'une surface totale de 467 m², moyennant le prix de 210 000 € ;

8. Les lots n° 39 (appartement), 24 (garage) et 6 (cave) de la copropriété sise 7 rue du Docteur Corréard, édifiée sur les parcelles cadastrées section BD n° 810 et 596, moyennant le prix de 182 000 € ;
9. Le bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée section BC n° 823 (issue de BC 817), sise lieudit « Le Plâtre », d'une surface de 8 908 m², moyennant le prix de 581 922 € ;
10. La maison d'habitation sise 8 rue du Trémollard, édifiée sur les parcelles cadastrées section AW n° 216 et 221, d'une surface totale de 91 m², moyennant le prix de 105 000 € ;
11. La maison d'habitation sise 54 rue Marcel Démia, édifiée sur la parcelle cadastrée section BP n° 1115, d'une surface de 410 m², moyennant le prix de 205 000 € ;
12. Les bâtiments sis rue des Apôtres, édifiés sur les parcelles cadastrées section AW n° 246 et 1153, d'une surface globale de 82 m², moyennant le prix de 125 000 € ;
13. Les lots n° 28 (appartement) et 27 (garage) de la copropriété sise 15 rue de la Petite Croze, édifiée sur les parcelles cadastrées section BR n° 599, 600, 601, 602 et 605, moyennant le prix de 160 000 € ;
14. Les parcelles cadastrées section BD n° 886, 888 et 889, sises lieudit « La Ville », d'une surface globale de 924 m², moyennant le prix de 158 000 € ;
15. La parcelle cadastrée section BN n° 845, sise lieudit « La Guillotière », d'une surface de 986 m², moyennant le prix de 38 000 € ;
16. Le bâtiment commercial sis 81 avenue de la Libération, édifié sur la parcelle cadastrée section AD n° 465, d'une surface de 1 377 m², moyennant le prix de 300 000 € ;
17. La maison d'habitation sise 14 rue Jean Jaurès, édifiée sur la parcelle cadastrée section BS n° 207, d'une surface de 181 m², moyennant le prix de 100 440 € ;
18. La maison d'habitation sise 95 rue Reine Clotilde, édifiée sur les parcelles cadastrées section BK n° 217 et 218, d'une surface totale de 1 585 m², moyennant le prix de 157 000 € ;
19. La parcelle cadastrée section AH n° 687, sise lieudit « Jean de Paris », d'une surface de 552 m², ainsi qu'1/3 indivis de la parcelle AH 688, d'une surface totale de 1 234 m², moyennant le prix de 106 000 € ;
20. La maison d'habitation sise 95 avenue Jules Pellaudin, édifiée sur la parcelle cadastrée section BN n° 105, d'une surface de 92 m², moyennant le prix de 120 000 € ;

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME des décisions sus indiquées.

Monsieur NAVARRO souligne qu'il conviendra d'être vigilant lors de la réinstallation des micro-signalétique afin qu'elles n'empiètent pas sur le milieu des trottoirs comme jusqu'à présent.

Monsieur le Maire répond que le positionnement sera vu précisément sur le terrain avec l'entreprise ; les anciens panneaux sont déposés et les nouveaux en cours de préparation.

1 - EXERCICE 2016 – COMPTES DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES : LOCATION DE SALLES – LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS – TRANSPORT DE PERSONNES

Madame CASTELLANO expose que les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	- 605 017,17	-	796 116,08	-	191 098,91
Fonctionnement	1 913 589,13	913 881,00	789 363,81	-	1 789 071,94
TOTAL I	1 308 571,96	913 881,00	1 585 479,89	-	1 980 170,85
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOCATION DE SALLES					
Investissement	656 838,86	-	29 369,15	-	686 208,01
Fonctionnement	- 274 692,35	-	- 48 571,51	-	- 323 263,86
TOTAL	382 146,51	-	- 19 202,36	-	362 944,15
LOCATION BATIMENTS INDUSTRIELS					
Investissement	276 167,00	-	- 8 935,52	-	267 231,48
Fonctionnement	419 328,44	-	77 496,60	-	496 825,04
TOTAL	695 495,44	-	68 561,08	-	764 056,52
TOTAL II	1 077 641,95	-	49 358,72	-	1 127 000,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial TRANSPORT DE PERSONNES					
Investissement	- 23 262,86	-	6 102,87		- 17 159,99
Fonctionnement	- 148 565,86	-	- 7 689,86		- 156 255,72
TOTAL	- 171 828,72	-	- 1 586,99	-	- 173 415,71
TOTAL III	- 171 828,72	-	- 1 586,99	-	- 173 415,71
TOTAL I + II + III	2 214 385,19	913 881,00	1 633 251,62	-	2 933 755,81

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **07 Mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE les résultats de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2016 tels qu'ils apparaissent dans les comptes de gestion de la commune et des budgets annexes : Location de Salles – Location de Bâtiments Industriels – Transport de personnes.

2 - B.P. 2017 - BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 03 FEVRIER 2017

Madame CASTELLANO expose que la délibération du budget primitif 2017 du budget principal en date du 3 février 2017, comporte une erreur de saisie sur les comptes 001 et 002.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'approuver la modification suivante :

- C-002-excédent de fonctionnement : **2 285 896.98 €** au lieu de 2 285 517.48 €
- C-001-excédent d'investissement : **1 144 538.40 €** au lieu de 1 144 917.90 €

Il est précisé qu'il s'agit bien d'une erreur lors de la saisie de la délibération et que les totaux présentés lors de la séance sont exacts.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – APPROUVE la modification de la délibération du 3 février 2017, telle qu'énoncée ci-dessus.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2016 de la ville d'Ambérieu en Bugey fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	REALISE	RESULTAT DE CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	15 395 801.90	-	-	15 395 801.90	1 789 071.94
RECETTES	16 185 165.71	1 913 589.13	- 913 881.00	17 184 873.84	
INVESTISSEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	3 496 130.81	605 017.17	-	4 101 147.98	191 098.91
RECETTES	4 292 246.89			4 292 246.89	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	14 880 981,99	14 187 957,17	- 0,05%	15 395 801,90	8,51%	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 358 669,99	3 191 030,49	-4,99%	3 473 318,04	8,84%	
60611 FOURN. NON STOCKABLE EAU ET ASSAINISSEMENT	41 238,07	33 028,83	-19,91%	41 771,55	26,47%	
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	595 823,17	676 247,65	13,50%	666 323,54	-1,47%	
60621 COMBUSTIBLES	70,20	-	100,00%	-	0,00%	
60622 CARBURANTS	55 321,89	53 944,72	-2,49%	58 965,01	9,31%	
60623 ALIMENTATION	171 138,11	174 025,52	1,69%	196 208,97	12,75%	
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 118,58	1 876,00	-11,45%	3 543,99	88,91%	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	40 174,57	40 363,46	0,47%	45 423,12	12,54%	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	248 277,41	197 169,93	-20,58%	261 735,5	32,74%	
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	43 113,90	39 672,55	-7,98%	44 582,11	12,38%	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	18 777,68	24 498,50	30,47%	20 111,66	-17,91%	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 561,23	18 853,51	-8,31%	18 459,69	-2,09%	
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES	2 528,21	2 031,66	-19,64%	2 445,69	20,38%	
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	99 678,70	95 966,73	-3,72%	92 195,44	-3,93%	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	33 434,85	35 320,88	5,64%	35 168,59	-0,43%	Achats végétaux
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	53 177,95	52 331,23	-1,59%	63 364,18	21,08%	dont gendarmerie : 42 845 €-utilisation Espace 1500 : 10000 €+ local ADPA 6 016 €
6135 LOCATION MOBILIERES	267 222,47	148 796,14	-44,32%	137 018,05	-7,92%	
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 743,11	2 856,01	63,85%	710,16	-75,13%	Les Arcades et garage véhicules PM
61521 ENTRETIEN DES TERRAINS	111 164,18	154 023,36	38,55%	143 520,33	-6,82%	dont tontes : 98 515 €-terrains de sports : 15 014 €-fauchage : 29 690 €

61522(1) ENTRETIEN DES BATIMENTS	171 226,22	74 709,46	-56,37%	122 537,79	64,02%	dont ateliers 9 970 €- gendarmeri e Mermoz 15 119 €- écoles 41 608 €- Gymnases 22 926€- Phoenix 10 879 €- Maison petite enfance 5 331 €
61523(1) ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	389 024,86	367 685,46	-5,49%	214 385,27	-41,69%	Marché voirie
615232 ENTRETIEN RESEAUX	-	-	-	254 637,08	100,00%	Canalisatio ns et marché éclairage public
61524 BOIS ET FORETS	4 284,00	1 330,89	-68,93%	-	100,00%	
61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	51 582,21	55 742,11	8,06%	16 656,62	-70,12%	
61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	32 671,70	11 450,14	-64,95%	22 020,21	92,31%	
6156 MAINTENANCE	140 819,23	136 525,78	-3,05%	175 504,01	28,50%	
616(1) PRIMES D'ASSURANCE	58 931,84	54 815,77	-6,98%	55 087,70	0,50%	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	23 715,18	23 192,08	-2,21%	15 290,23	-34,07%	baisse des abonneme nts
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	18 540,70	13 922,32	-24,91%	17 663,82	26,87%	
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	8 828,99	50 880,00	476,28%	50 880,00	0,00%	Berceaux crèche P'tits Mômes : 48 000 € - Abonneme nt salle marchés publics : 2880 €
6226 HONORAIRES	109 623,48	83 892,88	-23,47%	73 634,67	-12,23%	dont avocats : 23 157 € - SRMI : 5 040 €- EPF : 37 405 €
6228 DIVERS	74 235,24	89 276,42	20,26%	91 618,73	2,62%	dont interven s Ambartap : 13420 €, médiathèq ue : 4518 €, culture : 12743 €, Politique de la ville : 13127€, stages découverte s 5 384 €, AMO chauffage bâtiments communau x 18 256 €, suivi des ruchers et lutte contre rongeurs : 6562 €,
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	11 791,30	26 591,01	125,51%	18 538,75	-30,28%	Annonces légales pour les marchés publics
6232 FETES ET CEREMONIES	13 638,29	14 750,95	8,16%	12 064,57	-18,21%	14 juillet et Noël Maison petite enfance

6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	23 822,23	21 635,35	-9,18%	26 405,69	22,05%	
6238 DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQUES	136 270,62	81 476,43	-40,21%	48 485,01	-40,49%	dont Ambarinfo : 2 262 €, arbre de Noël : 9 028 €, CMJE : 1093 €,sports et culture en fête 4 344 €, fêtes de fin d'année : 11541 €,réception diverses : 4467 €, vœux population 3851 €, service communica tion : 5 406 €
6241 TRANSPORTS DE BIENS	-	154,22	100,00%	0,00	100,00%	
6248 TRANSPORTS DIVERS	2 215,00	-	100,00%	479,53	100,00%	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENT	7 475,31	8 021,28	7,30%	5 751,93	-28,29%	frais de déplaceme nt pour les agents lors de formations
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	33 048,84	30 771,56	-6,89%	34 410,70	11,83%	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	47 548,34	73 744,18	55,09%	127 266,52	72,58%	en 2016 rattrapage de factures 2014 et 2015
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 425,60	1 452,82	1,91%	931,97	-35,85%	
6281 CONCOURS DIVERS	10 266,22	8 707,47	-15,18%	8 318,00	-4,47%	cotisations à Amf, Caue, Spa, Fondation du patrimoine
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	43 700,28	46 996,97	7,54%	50 768,16	8,02%	
62876 REMBOURST FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	-	-	-	4 268,51	100,00%	participatio n frais de fonctionne ment gymnase Plaine de l'Ain
62878 REMBOURSEMENT FRAIS A AUTRES ORGANISMES	2 097,51	3 875,62	84,77%	13 328,81	243,91%	Récupérati on charges Pépinière et quote part consomma tion EDF cité administrati ve
6288 AUTRES	67 011,52	87 908,64	31,18%	109 475,18	24,53%	dont contributio n ADSEA : 28125 € FISAC : 43331 € Orgamont : 37574 €
63512 TAXES FONCIERES	68 350,00	69 550,00	1,76%	70 396,00	1,22%	
6353 IMPOTS INDIRECTS	133,00	136,00	2,26%	137,00	0,74%	
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	828,00	828,00	0,00%	828,00	0,00%	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	7 336 232,68	7 276 648,44	-0,81%	7 432 353,69	2,14%	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	94 304,00	130 580,00	38,47%	185 334,00	41,93%	
73925 FDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMM ET INTERCOM	94 304,00	130 580,00	38,47%	185 334,00	41,93%	

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 268 456,54	2 445 221,20	7,79%	2 502 413,21	2,34%	
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVET, LICENCES	1 400,35	820,72	-41,39%	516,86	-37,02%	
6521 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMIN.	236 671,49	369 837,43	56,27%	446 521,07	20,73%	
6531 IMDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	160 146,26	163 938,36	2,37%	164 022,18	0,05%	
6532 FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS	138,24	151,84	9,84%	19,84	-86,93%	
6533 COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	8 898,88	8 972,42	0,83%	9 701,16	1,08%	
6542 CREANCES ETEINTES	645,90	-	100,00%	10 208,02	100,00%	
6553 CONTINGENT ET PARTICIP. SERVICE INCENDIE	265 428,59	264 908,02	-0,20%	268 910,67	1,51%	
6554 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	721 624,23	727 979,25	0,88%	0,00	100,00%	voir 65548
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	-	-		722 121,45	100,00%	SIEA-SIABVA Centre Nautique
6558 CONTINGENT ET PARTICIP. - AUTRES CONTRIBUTIONS	136 274,00	143 959,00	5,64%	127 709,00	-11,29%	Ecole Ste Marie - FONJEP
657362 SUBV.FONCTION.CCAS	38 968,10	100 000,00	156,62%	100 000,00	0,00%	
6574 SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	691 875,37	656 736,40	-5,08%	646 109,05	-1,62%	Subvention aux associations, dont subvention pour utilisation Espace 1500 : 70 626 €
658 CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	6 385,13	7 917,76	24,00%	6 573,91	-16,97%	dont 4608 € pour voile scolaire
66 - CHARGES FINANCIERES	633 169,95	574 619,73	-9,25%	520 478,83	-9,42%	
66111 INTERETS REGLES A L'ECHANCE	647 957,01	591 286,78	-8,75%	535 591,85	-9,42%	
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	- 14 787,06	- 16 667,05	12,71%	-15 113,02	-9,32%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 163,53	52 301,80	470,76%	21 762,61	-58,39%	
6712 AMENDES FISCALES ET PENALES	1 019,00	-	100,00%	-	-	
6713 SECOURS ET DOTS	34,39	-	100,00%	-	-	
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	829,44	26 935,93	3147,48%	12 067,75	55,20%	régularisation de produits constatés d'avance
673 TITRES ANNULES	7 280,70	25 315,87	247,71%	8 693,86	65,66%	
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	50,00	100,00%	1 001,00	1902,00%	
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 180 985,30	517 555,51	- 56,18%	1 260 141,52	143,48%	
675 VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS FINAN. CEDEES	235 870,29	2 403,03	- 98,98%	114 743,80	4674,96%	
676 DIFFERENCES POSITIVES SUR REALISATION TRANS. EN INVESTISSEMENT	399 644,31	16 066,97	- 95,98%	708 899,12	4312,15%	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	545 470,70	499 085,51	-8,50%	436 508,60	12,54%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	14 546 851,89	14 949 313,47	2,77%	17 184 873,84	14,95 %	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	121 473,99	91 401,29	-24,76%	99 927,57	9,33%	

6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	121 473,99	91 401,29	-24,76%	91 221,57	-0,20%	Remboursement maladies, décharges syndicales
6459 REMBOURSEMENT S/CHARGES DE SS ET PREVOY.	-	-		8 706,00	100,00%	
70 -VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	818 911,95	825 898,71	0,85%	978 507,25	18,48%	
7022 COUPE DE BOIS	3 520,00	-	-100,00%	3 465,00	100,00%	
7023 MENUS PRODUITS FORESTIERS	26 155,40	8 039,00	-69,26%	2 047,00	-74,54%	
70311 CONCESSIONS CIMETIERE	12 726,66	11 024,00	-13,38%	16 645,31	50,99%	
70323 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	26 624,15	19 053,35	-28,44%	18 309,94	-3,90%	
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	10 860,00	11 269,00	3,77%	9 859,00	-12,51%	
70631 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SPORTIFS	9 891,00	8 448,00	-14,59%	5 939,00	-29,70%	
70632 REDEVANCES DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	31 477,80	29 288,00	-6,96%	22 252,00	-24,02%	
7066 COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	130 701,34	113 439,46	-13,21%	134 837,69	18,86%	
7067 REDEV.ET DROITS SERVICES PERI-SCOLAIRES ET ENSEIG	228 863,55	295 632,03	29,17%	325 274,05	10,03%	
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	1 350,00	75,00	-94,44%	0,00	-100,00%	
7081 PROD. DES SVCES EXPLOITES DS L'INTERET DU PERSONN	116,00	79,70	-31,29%	103,80	30,24%	
7083 LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES	8 190,00	3 536,18	-56,82%	2 731,70	-22,75%	
70841 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXES	170 000,00	170 131,00	0,08%	242 000,00	42,24%	
70848 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	139 954,00	136 757,00	-2,28%	116 635,00	-14,71%	
70878 REMBOURSEMENT DE FRAIS - AUTRES REDEVABLES	18 478,72	19 126,99	3,51%	78 407,76	309,93%	
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	3,33	-	-100,00%	0,00	0,00%	
73 - IMPOTS ET TAXES	9 835 709,55	10 597 083,81	7,74%	10 937 521,86	3,21%	
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	5 789 162,00	6 307 240,00	8,95%	6 338 368,00	0,49%	

7321 ATTRIB. FONDS NATIONAL TAXE PROFESS.	2 526 449,76	2 526 449,76	0,00%	2 526 449,76	0,00%	
7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	644 444,00	943 723,00	46,44%	1 129 867,00	19,72%	
7323 F.N.G.I.R.	102 164,00	102 164,00	0,00%	102 164,00	0,00%	
7328 AUTRES REVERSEMENT FISCALITE	110,00	110,00	0,00%	0,00	-100,00%	
7336 DROITS DE PLACE	57 517,50	63 169,45	9,83%	58 569,90	-7,28%	
7337 DROITS DE STATIONNEMENT	720,00	756,00	5,00%	630,00	-16,67%	
7343 TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	8 584,00	8 792,00	2,42%	3 909,00	-55,54%	
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	243 007,54	305 266,69	25,62%	318 320,72	4,28%	
7368 TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE	139 737,72	-	-100,00%	92 721,45	100,00%	
7381 TAXE ADDIT. DROIT MUTATION	322 695,03	339 412,91	5,18%	366 522,03	7,99%	
7388 AUTRES TAXES DIVERSES	1 118,00	-	-100,00%	0,00	0,00%	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 246 507,17	2 902 068,47	-10,61%	2 602 726,78	-10,31%	
7411 DOTATION FORFAITAIRE	2 055 999,00	1 792 962,00	-12,79%	1 477 394,00	-17,60%	
74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	264 707,00	267 089,00	0,90%	269 760,00	1,00%	
745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	0,00%	2 808,00	0,00%	
746 DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	1 000,00	1 000,00	0,00%	0,00	-100,00%	
74718 PARTICIPATIONS - AUTRES	7 349,82	14 835,68	101,85%	11 893,00	-19,84%	
7472 SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	3 427,61	4 844,19	41,33%	3 400,00	-29,81%	
7473 SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	46 296,91	43 175,81	-6,74%	19 708,90	-54,35%	
74748 PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES		25,00	100,00%	0,00	-100,00%	
74751 GFP DE RATTACHEMENT	21 309,00	-	-100,00%	0,00	0,00%	
7478 SUBVENTIONS PARTICIPATIONS-AUTRES ORGANISMES	417 410,12	432 173,50	3,54%	457 220,78	5,80%	
748313 DOTATION COMPENSATION REFORME T.P.	53 719,00	53 719,00	0,00%	53 719,00	0,00%	
748314 DOTATION UNIQUE COMPENS. SPECIFIQUES T.P.	31 683,00	20 932,00	-33,93%	17 752,00	-15,19%	
74834 ETAT - COMPENSATION EXONERAT. TAXES FONCIERES	31 272,00	22 415,00	-28,32%	37 296,00	66,39%	
74835 ETAT - COMPENSATION TAXE HABITATION	144 980,00	172 372,00	18,89%	125 347,00	-27,28%	
74838 AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUAT. ET COMPENSAT.	18 511,38	-	-100,00%	0,00	0,00%	

7484 DOTATION DE RECENSEMENT	3 021,00	3 031,00	0,33%	2 915,00	-3,83%	
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 030,00	5 030,00	0,00%	5 030,00	0,00%	
7488 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	137 983,33	65 656,29	-52,42%	118 483,10	80,46%	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	513 652,85	523 652,19	1,95%	525 854,66	0,42%	
751 REDEVANCE POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	-	7 838,01	100,00%	0,00	-100,00%	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	505 744,66	508 638,78	0,57%	511 355,93	0,53%	
757 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	7 469,40	7 175,40	-3,94%	7 108,73	-0,93%	
758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	438,79	-	-100,00%	7 390,00	100,00%	
76 - PRODUITS FINANCIERS	10 596,38	9 209,00	-13,09%	8 127,55	-11,74%	
768(8) AUTRES PRODUITS FINANCIERS	10 596,38	9 209,00	-13,09%	8 127,55	-11,74%	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	746 455,53	69 237,05	-90,72%	865 956,75	1150,71%	
7713 LIBERALITES RECUES	251,00	-	-100,00%	-	0,00%	
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE GEST.	11 436,13	9 657,87	-15,55%	6 406,16	-33,67%	
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	280,29	63,36	-77,39%	787,52	1142,93%	
775 PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	627 703,05	18 470,00	-97,06%	821 944,75	4350,16%	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	106 785,06	41 045,82	-61,56%	36 818,32	-10,30%	
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	137 264,79	111 31,58	-18,91%	166 543,29	49,62%	
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 764,19	80824,48	-17,33%	139 761,02	72,92%	Travaux en régie
7761 DIF./REALISATIONS POSITIVES TRANSF. EN INVEST.	7 811,55	-	-100,00%	1 688,17	100,00%	Cessions (plus value)
777 QUOTE PART SUBV. D'INVESTISST TRANSFEREES	31 689,10	30489,10	-3,79%	25 094,10	-17,69%	Amortissements (subventions)
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	923 514,97	971 682,20	5,21%	999 708,13	2,88%	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	C.A. 2016	
GENERAL	4 101 147,98	OBSERVATIONS
CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	85 857,00	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERST SS DENSITE	85 857,00	remboursement T.A. et versement ss densité
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 274 242,53	
1641 CAPITAL DE LA DETTE	1 273 342,53	
165 DEPOT ET CAUTIONNEMENT RECUS	900,00	
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 110,60	
2031 FRAIS D'ETUDE	39 915,20	enquête et étude de stationnement et faisabilité ZA
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	29 195,40	logiciels dette-élections-portail famille-licences informatiques
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	19 758,00	
20422 SUBVENTIONS VERSEES	19 758,00	Aides ravalement façades
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	481 972,38	
2111 TERRAINS NUS	123 255,88	
2112 TERRAINS VOIRIE	32 598,42	
2115 TERRAINS BATIS	468,48	
2118 AUTRES TERRAINS	50 000,00	
2138 ACQUISITION AUTRES IMMEUBLES	3 001,76	
21568 MATERIEL DEFENSE CONTRE INCENDIE	6 346,28	
2168 COLLECTIONS	17 362,45	Ouvrages médiathèque
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	3 942,65	acquisition véhicule service scolaire
2183 MATERIEL INFORMATIQUE	95 244,17	Mairie-marché informatique changement serveurs -matériel informatique et de téléphonie
2184 MOBILIER	355,97	Ecole maternelle Tiret
2184 MOBILIER	5 743,88	Mairie
2184 MOBILIER	1 967,24	Ecole maternelle J.J.
2184 MOBILIER	2 840,11	Ecole élémentaire J.F.
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 266,22	Ateliers municipaux
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	549,99	Ecole maternelle JDP
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 303,00	Ecole primaire JJ
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 057,91	Gymase Cordier
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 070,00	Gymnase Bellièvre
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 592,00	Mairie
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 870,00	Phoenix
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900,00	Tribunes vestiaires foot
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 106,44	Maison petite enfance
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 092,96	Ecole maternelle J.J.
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 705,03	Restaurant scolaire
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 610,16	Espaces verts
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 507,10	Garage
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 685,70	Manifestation logistique
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 653,58	Illuminations

2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900,00	Stade omnisport
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 303,94	Sport scolaire
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 799,09	Voile
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 871,97	Voirie
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		1 278 379,89	
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	219,66	Ecole élémentaire JDP
2313	CONSTRUCTIONS	14 316,00	Abattoirs
2313	CONSTRUCTIONS	45 134,83	Médiathèque
2313	CONSTRUCTIONS	9 849,10	Château des Allymes
2313	CONSTRUCTIONS	1 328,56	Maternelle de tiret
2313	CONSTRUCTIONS	9 270,07	Ecole primaire JF
2313	CONSTRUCTIONS	9 462,78	
2313	CONSTRUCTIONS	208 081,82	Immeuble Phoenix
2313	CONSTRUCTIONS	714,34	Restaurant scolaire Echelles
2313	CONSTRUCTIONS	348,00	Maison petite enfance
2313	CONSTRUCTIONS	936,96	Cimetière ville
2313	CONSTRUCTIONS	5 428,68	Nov grpe scolaire
2313	CONSTRUCTIONS	54 119,52	Stade omnisport
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	144 999,80	Eclairage public
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	753 759,59	Voirie
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	15 891,24	GFU
238	AVANCES SUR MARCHES	4 518,94	plateau sportif PHOENIX
CHAPITRE 26 - PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		14 880,00	
261	TITRES DE PARTICIPATIONS	14 880,00	Actions SPL OSER
CHAPITRE 27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		19 783,12	
27638	CREANCES/COLLEC.PUBLIQUES-AUTRES ETABLISSTS PUBLICS	19 783,12	ANNUITE PORTAGE EPF ACQ. ANDRIEU
Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE		166 543,29	
13911	AMORTISSEMENTS	1 865,05	
139151	AMORTISSEMENTS	4 982,40	
13918	AMORTISSEMENTS	18 246,65	
192	REALISATIONS POST. AU 1ER JANVIER 1977	1 688,17	Moins value sur cession
2313	TRAVAUX EN REGIE	668,89	Ateliers municipaux
2313	TRAVAUX EN REGIE	8 767,97	Château des Echelles
2313	TRAVAUX EN REGIE	1 149,40	Ecole maternelle JDP
2313	TRAVAUX EN REGIE	4 001,31	Gendarmerie Bérard
2313	TRAVAUX EN REGIE	11 615,26	Gendarmerie Mermoz
2313	TRAVAUX EN REGIE	1 833,53	Primaire J.J.
2313	TRAVAUX EN REGIE	6 885,06	Ecole primaire JF
2313	TRAVAUX EN REGIE	54 410,48	Gymnase Cordier
2313	TRAVAUX EN REGIE	1 163,47	Gymnase Bellièvre

2313	TRAVAUX EN REGIE	2 213,28	Gymnase St Exupery
2313	TRAVAUX EN REGIE	5 005,98	Mairie
2313	TRAVAUX EN REGIE	8 858,53	MJC
2313	TRAVAUX EN REGIE	2 218,42	Phoenix
2313	TRAVAUX EN REGIE	1 692,08	Local anciens Marins
2313	TRAVAUX EN REGIE	1 381,96	Ecole maternelle JJ
2313	TRAVAUX EN REGIE	1 655,38	Gymnase du Réveil
2313	TRAVAUX EN REGIE	5 362,36	Restaurant scolaire Echelles
2313	TRAVAUX EN REGIE	2 643,85	Maison petite enfance
2313	TRAVAUX EN REGIE	4 103,00	Cimetière ville
2315	TRAVAUX EN REGIE	14 130,81	Voirie
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (opération d'ordre)		85 604,00	
2112	TERRAINS VOIRIE	85 604,00	Acquisitions euro symbolique et La Brillatte
001 - DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT		605 017,17	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	C.A. 2016	
TOTAL GENERAL	4 292 246,89	OBSERVATIONS
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 655 059,12	
10222 - FCTVA	251 295,00	
10223 - T.L.E.		
10226 - TAXE AMENAGEMENT	489 883,12	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	913 881,00	
chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	269 357,04	
1311 SUBVENTION ETAT	709,00	Acquisition défibrillateur
1312 SUBVENTION REGION	2 147,63	Diagnostic énergétique ADEME
13141 SUBVENTION COMMUNES MEMBRES DU GFP	53 952,00	Fds de concours CCPA Kate Parc
13151 SUBVENTION CCPA	-	
1318 SUB. EQUIP. TRANSFERABLE	946,53	Aide adaptation poste de travail pour agent
1321 SUBVENTION ETAT	15 410,38	Esplanade gradinage MJC et plateau sportif
1322 SUBVENTION REGION	40 657,50	Skate parc
1323 SUBVENTION DEPARTEMENT	2 521,00	sécurisation déplacement piétons
13241 COMUNES MEMBRES DU GFP	15 815,00	Fds de concours salle préparation froide restaurant scolaire
13251 SUBV. NON TRANSFERABLES GFP DE RATTACHEMENT	62 375,00	Fds de concours piste cyclable Aviation
1328 SUBVENTION	1 000,00	prix Aurhalpins du patrimoine 2016
1342 AMENDES DE POLICE	73 823,00	
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000,00	
1641 EMPRUNTS	1 000 000,00	
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 800,00	
238 AVANCES	4 800,00	Remboursements avances sur marchés

chapitre 27 -AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 285,21	
276358 EMPR EMPRUNT	17 285,21	Remboursement prêt par STEASA
CHAPITRE 040 - OPERATION ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	1 260 141,52	
192 PLUS OU MOINS VALUE SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	708 889,12	Plus value sur cession
2111 TERRAINS NUS	12 869,28	Cessions sortie inventaire
2112 TERRAINS DE VOIRIE	5 625,85	Cessions sortie inventaire
2118 AUTRES TERRAINS	10 734,42	Cessions sortie inventaire
2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	36 567,19	Cession Pavillon Les Arcades
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	1 644,44	Vente véhicule voirie
2313 CONSTRUCTIONS	47 302,62	Cession Pavillon Les Arcades
28 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	436 508,60	
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	85 604,00	
1328 SUBVENTIONS AUTRES	85 604,00	Acquisitions euro symbolique et La Brillatte

Il est rappelé au conseil municipal que le montant des crédits reportés 2015 s'est élevé à :

- Dépenses d'investissement : 469 998.33 €
- Recettes d'investissement : 161 134.50 €

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après avoir désigné **Madame CASTELLANO**, Présidente de séance,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire s'étant retiré,
Par 27 voix pour, 2 contre

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal de la ville d'Ambérieu en Bugey

Madame CASTELLANO souligne qu'il s'agit des dépenses et des recette réelles ; si certaines dépenses peuvent être maîtrisées, d'autres sont incompressibles (la masse salariale qui évolue aussi en fonction de dispositions légales et statutaires par exemple).

L'analyse globale montre que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Même une augmentation d'impôt ne fera que compenser la hausse des dépenses de fonctionnement pour une ou deux années.

Madame CASTELLANO invite fortement tous les ambarrois à s'intéresser de près à ces évolutions budgétaires et à venir consulter ces documents pour prendre toute la mesure de la situation et se forger ainsi un avis personnel.

Madame PIDOUX demande la parole pour faire l'intervention suivante :

« *Monsieur le Maire,*
Nous n'allons pas répéter l'ensemble de nos observations communiquées ces derniers mois concernant l'absence de vision claire et de projection. Rappelons que ce document comptable a pour objet de retracer la réalité de la situation financière de la Ville au

31 décembre 2016 et de rendre compte de la sincérité des engagements pris par votre majorité.

Ainsi, nous avons toujours une vive inquiétude quant au manque d'investissements structurants pour notre Ville qui grandit, attire, se dynamise, alors que les recettes de fonctionnement et d'investissement ont réellement augmenté.

Après le périscolaire payant, vous nous préparez à une hausse des impôts en 2018, est-ce vraiment nécessaire à la vue de ces résultats ?

En 2016, nous avons relevé votre tentative de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Sortie de route puisque nous constatons dans le budget administratif une hausse significative de ces dépenses : + 8,5 %.

Vous ne cessez de mettre en avant votre volonté d'avoir un discours de vérité mais nous ne comprenons pas les décalages entre vos discours continuellement alarmistes et ces résultats, entre les budgets prévisionnels et les comptes administratifs.

Enfin, les élus et membres de « Vivons notre Ville » relèvent avec émoi la paupérisation des habitants de notre Ville, lorsque nous constatons que les recettes de la taxe d'habitation diminuent alors que le taux n'a pas bougé en 2016. Cette situation, de plus en plus préoccupante, doit aussi nous faire réfléchir à notre échelle et en toute responsabilité sur les actions que nous menons en tant qu'élus, afin de ne pas alourdir continuellement les charges des familles qu'elles doivent supporter au quotidien, dans leurs cadres de vie, leurs déplacements ou l'éducation des enfants.

Les élus de « Vivons notre Ville » voteront donc contre le Compte Administratif 2016 ».

Madame CASTELLANO tient à souligner que c'est grâce aux cessions immobilières encaissées en 2016 que les recettes ont augmenté ; des travaux réalisés en régie sont venus grever le fonctionnement, les charges de personnel sont inévitables. Pour toutes ces raisons la réalisation d'investissements structurants tels que le souhaite le groupe « Vivons notre Ville » est impossible ; aujourd'hui, la ville ne peut que fonctionner.

Monsieur le Maire ajoute que le retard pris à ce niveau au cours des 10 dernières années notamment, ne peut se rattraper ; l'évolution de la ville n'a pas été anticipée : le groupe scolaire annulé en 2008 en est un exemple !

Monsieur NAVARRO répond que sur ce point, un groupe scolaire a bien été réalisé là où il devait l'être !

Madame PIDOUX conteste aussi la remarque de monsieur le Maire, estimant qu'à l'époque, il y a eu des investissements qui ont été faits et pourtant maintenant les taux d'intérêt ne sont pas les mêmes.

Monsieur le Maire répond que c'est bien la masse empruntée alors qui « plombe » aujourd'hui la capacité financière de la Commune.

Monsieur DE BOISSIEU tient à souligner que ce sont bien 13 millions d'€ qui ont été empruntés sous le mandat précédent. Il ajoute que, s'agissant pour le compte administratif de constater des dépenses et des recettes, il ne comprend pas le vote contre de la part du groupe « Vivons notre Ville »

4 - OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire expose qu'en exécution de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la Commune par elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle.

Le bilan des opérations foncières et immobilières de l'exercice 2016 est donc proposé au Conseil Municipal.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

PREND ACTE du bilan des opérations foncières et immobilières de l'exercice 2016.

OPERATIONS FONCIERES

BALANCE DE CLOTURE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016

EN VALEUR

Libellé	situation patrimoniale à l'entrée		opérations de l'exercice (EN TTC)		situation patrimoniale à la clôture	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
terrains nus	7 662 190,73 €	7 583 713,99 €	283 956,78 €	666 748,75 €	7 946 147,51 €	8 250 462,74 €
autres constructions	3 747 324,06 €	3 708 577,01 €	3 001,76 €	240 000,00 €	3 747 324,06 €	3 948 577,01 €
TOTAUX	11 409 514,79 €	11 292 291,00 €	286 958,54 €	906 748,75 €	11 693 471,57 €	12 199 039,75 €

BALANCE DE CLOTURE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016

EN SURFACES

Libellé	situation patrimoniale à l'entrée		opérations de l'exercice		situation patrimoniale à la clôture	
	acquisitions	cessions	acquisitions	cessions	acquisitions	cessions
terrains nus	652 486 m²	815 264 m²	22 015 m²	9 200 m²	674 501 m²	824 464 m²
autres constructions	22 990 m²	25 874 m²		113 m²	22 990 m²	25 987 m²
TOTAUX	675 476 m²	841 138 m²	22 015 m²	9 313 m²	697 491 m²	850 451 m²

ENRICHISSEMENT PATRIMONIAL en 2016		12 702 m²
APPAUVRISSMENT PATRIMONIAL		

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE « LOCATION DE SALLES »

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2016 du budget annexe « LOCATION DE SALLES » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT L'EXERCICE	DE
DEPENSES	439 768.09	274 692.35		714 460.44	-	323 263.86
RECETTES	391 196.58			391 196.58		
INVESTISSEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT L'EXERCICE	DE
DEPENSES	75 760.36			75 760.36		686 208.01
RECETTES	105 129.51	656 838.86		761 968.37		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	614 875,21	637 994,22	3,76%	714 460.44	11,98%	
011 CHARGES A CARATERE GENERAL	157 922,67	132 916,13	-15,83%	159 337.77	19,87%	
60611 FOURN. NON STOCKABLE - EAU ET ASSAINISSEMENT	1 412,35	1 563,04	10,67%	1 934,03	23,74%	
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	18 142,18	20 800,43	14,65%	27 069,27	30,14%	
60613 CHAUFFAGE	26 919,92	28 869,25	7,24%	36 785,39	27,42%	consommation GAZ
60623 ALIMENTATION	123,64	30,00	-75,74%	0,00	-100,00%	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 571,51	1 550,30	-1,35%	1 938,03	25,01%	Produits entretien
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	7 010,46	8 265,85	17,91%	20 323,60	145,87%	Fournitures de serrures, plomberie- aménagement des combles et cage escalier
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	619,78	-	-100,00%	0,00	0.00%	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	182,04	441,96	142,78%	169,17	-61,72%	consommables informatiques
6135 LOCATION MOBILIERES	3 573,28	1 012,27	-71,67%	1 893,98	87,10%	Location nacelle
61522 ENTRETIEN DES BATIMENTS	43 819,37	25 481,59	-41,85%	22 106.00	-13.25%	entretien courant bâtiment-fourniture et pose mur rideau

61558 ENTRETIEN. AUTRES BIENS MOBILIERS	4 453,08	1 829,57	-58,91%	1 167,00	-36,21%	Intervention sur extincteurs, adoucisseurs, rideau de scène
6156 MAINTENANCE	10 106,43	8 054,46	-20,30%	8 992,16	11,64%	Maintenance équipements scéniques, ascenseur, logiciel, chauffage, climatisation et traitement air, système de détection incendie, entretien hotte et vérification extincteurs
616(1) PRIMES D'ASSURANCE	1 551,43	2 093,62	34,95%	1 968,00	-6,00%	
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 450,00	1 200,00	-65,22%	0,00	-100,00%	
6226 HONORAIRES	24 172,03	19 536,10	-19,18%	19 902,32	1,87%	prestations son et lumière-agents SSIAP
6228 DIVERS	161,10	2 052,00	1173,74%	2 900,00	41,33%	Concerts-spectacles
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	612,35	-	-100,00%	0,00	0,00%	
6238 DIVERS	-	500,00	100,00%	2 724,20	444,84%	photos pour Espace 1500-spectacles
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 498,72	770,69	-48,58%	636,62	-17,40%	
63512 TAXES FONCIERES	8 543,00	8 865,00	3,77 %	8 828,00	-0,42%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	136 000,00	131 575,00	-3,25%	175 000,00	33,00%	
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	136 000,00	131 575,00	-3,25 %	175 000,00	33,00%	
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00%	0,81	100,00%	
658 CHARGES DIVERSES	-	-	0,00%	0,81	100,00%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00%	300,00	100,00%	
673 TITRES ANNULES	-	-	0,00 %	300,00	100,00%	
0042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	104 357,38	105 600,58	1,19%	105 129,51	-0,45%	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	104 357,38	105 600,58	1,19%	105 129,51	-0,45%	
002-	216 595,16	267 902,51	23,69%	274 692,35	2,53%	
002 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTE	216 595,16	267 902,51	23,69%	274 692,35	2,53%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2013	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	366 146,24	346 972,70	363 301,87	4,71%	391 196,58	7,67%	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	-	100,35	100,00%	0,00	-100,00%	
70873 REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR CCAS	-	-	100,35	100,00%	0,00	-100,00%	
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	239 736,00	216 595,16	267 902,51	23,69%	274 692,35	2,53%	
74748 PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	239 736,00	216 595,16	267 902,51	23,69%	274 692,35	2,53%	Subvention communale
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125 649,63	130 092,81	94 209,78	-27,58%	116 090,35	23,23%	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	125 609,63	130 092,81	94 209,78	-27,58%	116 090,35	23,23%	Location de salles
7588 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	40,00	-	-	0,00%	0,00	0,00%	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	760,61	284,73	1 089,23	282,55%	413,88	-62,00%	
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	-	-	-	0,00%	29,88	100,00%	
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	575,92	100,00%	0,00	-100,00%	régularisation charges constatées
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	760,61	284,73	513,31	80,28%	384,00	-25,19%	remboursement dégradations-avoir sur facture

DEPENSES INVESTISSEMENT	C.A. 2013	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	25 082,10	14 759,66	19 495,39	32,09%	75 760,36	288,61%	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 401,80	14 759,66	19 495,39	32,09%	75 760,36	288,61%	
2183 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	115,00	-	784,28	100,00%	0,00	-100,00%	
2188 AUTRES MOBILIERS	13 286,80	14 759,66	18 711,11	26,77%	75 760,36	304,90%	Matériel son et lumière-mobilier cuisine-panneau électronique

RECETTES INVESTISSEMENT	C.A. 2013	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	508 450,49	587 625,77	676 334,25	15,10%	761 968,37	12,66%	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	104 178,18	104 357,38	105 600,58	1,19%	105 129,51	-0,44%	
28 AMORTISSEMENTS	104 178,18	104 357,38	105 600,58	1,19%	105 129,51	-0,44%	amortissements des immobilisations
001	404 272,31	483 268,39	570 733,67	18,10%	656 838,86	15,09%	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	404 272,31	483 268,39	570 733,67	18,10%	656 838,86	15,09%	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après avoir désigné **Madame CASTELLANO**, Présidente de séance,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire s'étant retiré,
Par 29 voix pour

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe « *LOCATION DE SALLES* » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE « LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS »

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2016 du budget annexe « *LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS* » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	17 990.17			17 990.17	496 825.04
RECETTES	95 486.77	419 328.44		514 815.21	
INVESTISSEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	9 528.06			9 528.06	267 231.48
RECETTES	592.54	276 167.00		276 759.54	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2013	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
	55 878,49	21 495,41	21 733,04	1,11%	17 990,17	-17,22%	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 990,71	20 902,87	20 140,50	-3,65%	17 349,98	-13,86%	
60611 FOURN. NON STOCKABLE - EAU ET ASSAINISSEMENT	69,41	140,38	178,56	27,20%	150,05	-15,97%	consommation eau
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	10 391,40	13 683,20	12 899,34	-5,73%	9 709,65	-24,73%	consommation électricité
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	253,02	254,80	240,19	-5,73%	0,00	-100,00%	produits entretien
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	80,47	533,07	58,54	-89,02%	297,10	407,52%	
61522 ENTRETIEN DES BATIMENTS	200,00	90,00	293,60	226,22%	0,00	-100,00%	entretien sanitaires
61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	-	150,96	-	-100,00%	231,32	100,00%	
6156 MAINTENANCE	-	416,77	151,10	-63,74%	553,86	266,55%	vérification extincteurs, chauffage, installations électriques
616(1) PRIMES D'ASSURANCE	706,80	481,69	972,17	101,82%	984,00	1,22%	
6226 HONORAIRES	83,61	-	-	-	100,00	100,00%	
63512 TAXES FONCIERES	5 206,00	5 152,00	5 347,00	3,78%	5 324,00	-0,43%	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	-		47,65	100,00%	
658 - CHARGES DIVERSES	-	-	-	-	47,65	100,00%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	1 000,00	100,00%	0,00	-100,00%	
673 TITRES ANNULES	-	-	1 000,00	100,00%	0,00	-100,00%	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	38 887,78	592,54	592,54	0,00%	592,54	0,00%	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	38 887,78	592,54	592,54	0,00%	592,54	0,00%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2013	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
	343 331,47	376 264,40	441 061,48	17,22%	514 815,21	16,72%	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 366,82	6 910,00	7 626,43	10,37%	16 262,97	113,24%	
70878 REMBOURSEMENT DE FRAIS AUTRES REDEVABLES	10 366,82	6 910,00	7 626,43	10,37%	16 262,97	113,24%	Remboursement charges
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	76 145,63	82 001,42	78 661,53	-4,07%	79 185,01	0,67%	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	76 145,63	82 001,42	78 661,53	-4,07%	79 184,68	0,67%	locations
758 PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-	0,00%	0,33	100,00%	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	4,53	100,00%	38,79	756,29%	
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	4,53	100,00%	0,00	-100,00%	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	0,00%	38,79	100,00%	
002	256 819,02	287 352,98	354 768,99	23,46%	419 328,44	18,20%	
002 Excédent antérieur	256 819,02	287 352,98	354 768,99	23,46%	419 328,44	18,20%	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	C.A. 2016	OBSERVATIONS
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 528,06	
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 528,06	Remboursement caution Société lyonnaise d'éclairage
165 DEPOT ET CAUTIONNEMENT	9 528,06	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	C.A. 2016	OBSERVATIONS
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	276 759,54	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	592,54	Amortissements
28 AMORTISSEMENTS	592,54	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	276 167,00	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après avoir désigné **Madame CASTELLANO**, Présidente de séance,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire s'étant retiré,
Par 29 voix pour

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe « *LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS* » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT DE PERSONNES »

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2016 du budget annexe « TRANSPORT DE PERSONNES » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	723 791.09	148 565.86		872 356.95	- 156 255.72
RECETTES	716 101.23			716 101.23	
INVESTISSEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	0	23 262.86		23 262.86	- 17 169.99
RECETTES	6 102.87			6 102.87	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	598 222,28	762 294,90	27,43%	872 356,95	14,44%	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	586 467,16	676 649,41	15,38%	720 185,22	6,43%	
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 167,20	554,40	-74,42%	590,40	6,49%	achat télécommandes barrière
6135 LOCATIONS MOBILIERES	-	-	0,00%	83,02	0,00%	
61558 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	5 580,82	1 162,13	-79,18%	3 027,60	160,52%	entretien et réparation barrières
6156 MAINTENANCE	-	239,93	0,00%	0,00	-100,00%	maintenance logiciel régie et money radio
6228 HONORAIRES	432,00	175,50	-59,38%	0,00	-100,00%	cartes TAM
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	0,00%	0,00	0,00%	
6236 CATALOGUES IMPRIMES	3 073,50	-	-100,00%	2 316,00	100,00%	
6248 DIVERS TRANSPORTS	574 626,91	674 095,64	17,31%	703 599,42	4,38%	Dont transports TAM : 612 072 - centre nautique : 14 969 - cinéma: 2 717 - gymnases : 16 331 - Restaurant scolaire : 48 893 - Voile : 8 137.
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	99,26	81,38	-18,01%	186,21	128,82%	Ligne téléphonique cartes bancaires
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	27,19	28,76	5,77%	39,76	38,25%	frais bancaires paiement cartes bancaires
6281 CONCOURS DIVERS	460,28	311,67	-32,29%	10 342,81	3218,51%	participation Multitud et OûRA
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	5 280,78	100,00%	449,00	-91,50%	
658 CHARGES DIV. DE LA GESTION COURANTE	-	5 280,78	100,00%	449,00	-91,50%	remboursement versement transport
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	1 692,65	100,00%	0,00	-100,00%	
673 TITRES ANNULES	-	1 692,65	100,00%	0,00	-100,00%	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 876,00	3 747,03	100,00%	3 156,87	-15,75%	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	1 876,00	3 747,03	100,00%	3 156,87	-15,75%	
002	9 879,12	74 925,03	100,00%	148 565,86	98,29%	
002 Déficit antérieur	9 879,12	74 925,03	100,00%	148 565,86	98,29%	

RECETTE DE FOCTIONNEMENT	C.A. 2014	C.A. 2015		C.A. 2016		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	523 297,25	613 729,04	17,28%	716 101,23	16,68%	
70-PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES	19 273,00	36 232,00	87,99%	29 686,00	-18,07%	
7061 TRANSPORT DE PERSONNES	19 273,00	28 482,00	47,78%	29 686,00	4,23%	régie transports scolaires
7088 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	-	7 750,00	100,00%	-	100,00%	
73-IMPOTS ET TAXES	475 806,08	468 218,77	-1,59%	495 918,35	5,92%	
734 VERSEMENTS TRANSPORT	475 806,08	468 218,77	-1,59%	495 918,35	5,92%	
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 218,17	108 496,99	284,49%	190 413,07	75,50%	
7474 PARTICIPATION COMMUNE	20 076,33	101 934,92	407,74%	171 828,72	68,57%	subvention communale
7475 PARTICIPATION GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	8 141,84	6 562,07	-19,40%	18 584,35	183,21%	participation CCPA transport centre nautique
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	781,28	100,00%	83,81	-89,27%	
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	781,28	100,00%	-	100,00%	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	0,00%	83,81	100,00%	

DEPENSE INVESTISSEMENT	C.A. 2016	OBSERVATIONS
001	23 262,86	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	23 262,86	

RECETTES INVESTISSEMENT	C.A. 2016	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	6 102,87	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 156,87	
28188 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 156,87	Amortissements des immobilisations
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 946,00	FCTVA

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **7 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après avoir désigné **Madame CASTELLANO**, Présidente de séance,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire s'étant retiré,
Par 29 voix pour

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget annexe « *TRANSPORT DE PERSONNES* » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

A la question de Madame PIDOUX sur la hausse des recettes liées au versement transport, Monsieur GUEUR et Monsieur le Maire répondent qu'il est basé sur la masse salariale et que le taux de ce versement n'a cependant pas augmenté.

8 - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Madame CASTELLANO expose qu'après avoir constaté les résultats du compte administratif 2016 du **Budget Principal**, il convient que le conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat.

Il est rappelé que :

La section d'investissement fait apparaître un excédent de	191 098.91 €
La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de	1 789 071.94 €

Par ailleurs, les crédits reportés de la section d'investissement s'élèvent à :

⇒ Dépenses	759 574.69 €
⇒ Recettes	75 060.55 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'investissement 2016	191 098.91
Crédits reportés dépenses investissement	759 574.69
Crédits reportés recettes investissement	75 060.55
sous total	-493 415.23
Excédent de fonctionnement 2016	1 789 071.94
Affectation à la section d'investissement	493 415.23
Excédent de fonctionnement 2016 à reprendre	1 295 656.71

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 - DECIDE d'affecter le résultat du **Budget Principal** comme indiqué ci-dessus

2 -DECIDE de procéder à la modification des inscriptions budgétaires suivante :

✱ C - 002 – Excédent de fonctionnement antérieur	- 493 415.23 €
✱ C - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 493 415.23 €
✱ D - 023- Virement à la section d'investissement	- 493 415.23 €
✱ C – 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 493 415.23 €

Madame CASTELLANO souligne que c'est bien grâce à l'intégration des budgets annexes dans le budget principal que l'on a pu construire le budget primitif 2017.

9 - SUBVENTIONS SUITE A LA LOCATION DES INSTALLATIONS DE L'ESPACE 1500- DECEMBRE 2016 ET JANVIER 2017

Monsieur GRANJU expose que conformément au règlement établi pour l'utilisation de l'ESPACE 1500, l'ensemble des occupations doit faire l'objet d'une facturation à l'utilisateur conforme aux tarifs en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution des subventions, il appartient au Conseil Municipal de décider d'allouer, à l'utilisateur concerné, une aide financière destinée à participer à la compensation de cette charge.

Pour les utilisateurs, cités ci-après, ayant fait l'objet d'une décision de gratuité, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention égale au montant de la facturation, tel qu'exposé dans le tableau suivant pour les utilisations des mois de décembre 2016 et janvier 2017 :

Organisateur	Nature	Dates	Subvention au titre de la location des installations	Total Subventions	Pris en charge par l'association
Association familiale	Bourse aux jouets	2, 3 et 4 Déc- 2016	590,00	590.00 €	Gratuité convention CCAS
CCPA	Rencontres locales des entreprises	5-déc-2016	700,00	700.00 €	Gratuité exceptionnelle
Union Musicale	Concert de Noel	18 déc- 2016	700,00	700.00 €	1 ^{ère} gratuité
TOTAL DECEMBRE 2016				1 990.00 €	

Organisateur	Nature	Dates	Subvention au titre de la location des installations	Total Subventions	Pris en charge par l'association
Ambarock	Gala	6-janv-17	1 050,00	1 050.00 €	1 ^{ère} gratuité
Vélo Club Ambarrois	Vœux	6-janv-17	200,00	200.00 €	2 ^{ème} gratuité
Scrabble Club du Bugey	Championnat de l'Ain	8-janv-17	700,00	700.00 €	1 ^{ère} gratuité
Don du sang	Don du sang	9-janv-17	300,00	300.00 €	Convention
RSA	galette des rois	12-janv-17	700,00	700.00 €	1 ^{ère} gratuité
Ecurie le Luisandre	AG	13-janv-17	270,00	270.00 €	1 ^{ère} gratuité
Amicale des accordéonistes	Thé Dansant	15-janv-17	800,00	800.00 €	1 ^{ère} gratuité
Excuse d'or Ambarroise	Tournoi	28-janv-17	560,00	560.00 €	1 ^{ère} gratuité
Amicale des anciens de l'armée de l'Air d'Ambérieu	Repas	29-janv-17	270,00	270.00 €	1 ^{ère} gratuité
TOTAL JANVIER 2017				4 850.00 €	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE d'attribuer aux organisateurs de manifestations au sein de l'ESPACE 1500 une subvention égale au montant facturé, au titre de la location des installations et des prestations « son et lumière » pour les utilisateurs des mois de décembre 2016 et janvier 2017, tel que détaillé ci-dessus, soit :

- 6 840,00 € au titre des installations.

2 –DIT que les crédits seront prélevés sur le budget principal à l'imputation 30-6574.

10 - ECLAIRAGE PISTE D'ATHLETISME – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur GRANJU expose, que face aux besoins des associations sportives et de la population, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey a décidé de procéder aux travaux d'éclairage de la piste d'athlétisme.

Six projecteurs seront installés autour de la piste. Cet équipement, très sollicité en journée par les scolaires, pourra dès lors être utilisé en toute sécurité de 6 heures à 23 heures.

La prévision budgétaire pour ces travaux a été inscrite au budget principal ligne 414-2313. Le montant des travaux a été estimé à 20 822.90 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Damien ABAD. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous et la demande de participation financière pour la somme de 8 000 €.

Montant des travaux estimés HT	Réserve Parlementaire souhaitée	Fonds propres de la Commune
20 822.90 €	8 000.00 €	12 822.90 €

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 – **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- 2 – **APPROUVE** la demande de financement de 8 000 € au titre de la réserve parlementaire de M. Damien ABAD
- 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

11 - POLITIQUE DE LA VILLE – VALIDATION DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2017 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS – ENGAGEMENT DE DEPENSES

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés.

Le nouveau zonage de la Politique de la Ville a permis à la ville d'Ambérieu-en-Bugey de voir entrer un quartier dans la nouvelle géographie prioritaire : « Les Courbes de l'Albarine ».

La double finalité de cette réforme vise à réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » et son unité urbaine, et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

A l'appui de cette réforme un appel à projets est lancé, chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le document cadre.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets « Politique de la Ville 2017 » a porté sur les thématiques du Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015.

Vingt-trois projets ont été déposés, dix-huit ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 09 février 2017. Quinze seront financés de manière annuelle, et 3 projets seront contractualisés sur 3 ans afin d'avoir une action structurante, sujet de la présente délibération.

123 200 € ont ainsi été affectés par les financeurs, répartis de la façon suivante :

Financeurs	Participation
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	25 000 €
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	25 000 €
Conseil Départemental de l'Ain	12 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	6 500 €
Etat (droit commun)	7 700 €
Etat (crédits spécifiques Politique de la Ville)	47 000 €
Total	123 200 €

S'agissant de la participation de la commune d'Ambérieu-en-Bugey, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir huit projets. Sept projets seront financés pour l'année 2017. Un projet sera financé durant 3 ans via une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) :

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention demandée	Subvention Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage commune	Co financeurs
Maîtrise de la langue française	Atelec	Maîtrise de la langue	21 000 €	8 000 €	38 %	Etat, CAF

La CPO est consentie sur la période 2017-2019.

La participation affectée à ce projet représente **8 000 € par an**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2017 » et d'autoriser l'engagement des dépenses.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE d'apporter, dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2017 », son soutien à l'action détaillée ci-dessus.

2 – PRECISE que le montant de la subvention allouée par la commune s'élève à 8 000 € par an, soit un montant total de 24 000 € pour 3 ans et qu'elle sera versée au porteur de projet préalablement à l'engagement de l'action sachant qu'une évaluation intermédiaire annuelle sera transmise à la commune durant la réalisation et qu'un suivi sera assuré tout au long de la mise en œuvre. Au cas où l'action n'aurait pas été réalisée en totalité ou conformément au projet déposé, la commune pourra demander le reversement des sommes correspondantes.

3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectif qui sera établie entre ATELEC et la Ville.

4 – AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation 90-6558.

Madame PIDOUX souhaiterait avoir le bilan des actions 2016 et des informations sur l'ensemble des projets présentés pour l'année 2017 car par le biais des délibérations, ce sont uniquement les actions financées par la ville qui sont connues.

Monsieur le Maire précise que le bilan des actions 2016 est clos et qu'en début de semaine prochaine, un tableau récapitulatif avec l'ensemble des actions financées sera transmis aux élus.

12 - POLITIQUE DE LA VILLE – VALIDATION DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – ENGAGEMENT DE DEPENSES

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés.

Le nouveau zonage de la Politique de la Ville a permis à la ville d'Ambérieu-en-Bugey de voir entrer un quartier dans la nouvelle géographie prioritaire : « Les Courbes de l'Albarine ».

La double finalité de cette réforme vise à réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » et son unité urbaine, et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

A l'appui de cette réforme un appel à projets est lancé, chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le document cadre.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets « Politique de la Ville 2017 » a porté sur les thématiques du Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015.

Vingt-trois projets ont été déposés, dix-huit ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 09 février 2017. Quinze seront financés de manière annuelle, sujet de la présente délibération, et 3 projets seront contractualisés sur 3 ans afin d'avoir une action structurante.

❖ 123 200 € ont ainsi été affectés par les financeurs, répartis de la façon suivante :

Financeurs	Participation
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	25 000 €
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	25 000 €
Conseil Départemental de l'Ain	12 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	6 500 €
Etat (droit commun)	7 700 €
Etat (crédits spécifiques Politique de la Ville)	47 000 €
Total	123 200 €

S'agissant de la participation de la commune d'Ambérieu-en-Bugey, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir huit projets. Sept projets seront financés pour l'année 2017 et un projet sera financé durant 3 ans via une convention. Les sept projets retenus sont :

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention demandée	Subvention Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage commune	Co financeurs
Pierre and the loup	Allymes en musique	Culture – Vie de Quartier	1 860 €	1 800 €	99 %	/
L'accorderie dans le quartier prioritaire Club Bugey Emploi	La corde alliée	Lutte contre les isolements	10 800 €	3 000 €	28 %	État, Conseil Départemental
JEU suis un héros	Alfa3a	Emploi, insertion	7 840 €	1 200 €	15 %	État
	Licome Joueuse	Vie de Quartier - Culture	2 000 €	1 000 €	50 %	Caf
Acti'vacances	Centre social le Lavoir	Loisirs - parentalité	20 000 €	5 000 €	25 %	État, CAF
On est tous de passage	L'Atelier du réverbère	Mémoire du quartier - culture	9 200 €	2 500 €	27 %	État (DRAC)
Initiatives habitants	Centre social le Lavoir	participation des habitants	5 000 €	2 500 €	50 %	État, Conseil Départemental

La participation affectée à ces sept projets représente **17 000 € pour l'année 2017**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2017 » et d'autoriser l'engagement des dépenses.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE d'apporter, dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2017 », son soutien aux actions détaillées ci-dessus.

2 – PRECISE que le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à 17 000 € et qu'elles seront versées à chaque porteur d'action préalablement à l'engagement de l'action sachant qu'une évaluation sera transmise à la commune en fin de réalisation et qu'un suivi sera assuré tout au long de la mise en œuvre. Au cas où l'action n'aurait pas été réalisée en totalité ou conformément au projet déposé, la commune pourra demander le reversement des sommes correspondantes.

3 – AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation 90-6558.

13 - POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2017-2020 - SEMCODA

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés. Un quartier de la ville d'Ambérieu-en-Bugey, créé ex nihilo, fait partie de cette géographie prioritaire pour la période 2015-2020, il est nommé « Courbes de l'Albarine ».

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2016 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux.

Or, l'article 47 de la Loi de Finances rectificative de 2016 prévoyant l'élaboration d'une convention couvrant la totalité de la durée du Contrat de Ville et signée entre le bailleur social, la commune, l'EPCI et l'Etat, il convient de modifier la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 approuvant la convention pour une durée de 2 années (2017 – 2018).

Cet abattement de 30% de la base d'imposition est donc consenti sur la période 2015-2020. Pour les années 2017-2020, cet abattement de 30% engendre une perte prévisionnelle d'environ 27 000 euros¹ par an.

La convention entre la SEMCODA, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Etat est conclue pour les années 2017 à 2020, sur la base d'imposition des années 2016 à 2019.

Il est rappelé que la SEMCODA s'engage à mettre en œuvre sur le territoire des Courbes de l'Albarine, des actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants, l'entretien et à la gestion du parc et la qualité du service rendu aux locataires.

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'Etat définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir.

- **Priorité 1** : développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité publique et permettre la gestion des voitures épaves
- **Priorité 2** : Favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires
- **Priorité 3** : Avoir une meilleure gestion des encombrants

Un avenant annuel sera annexé à la convention afin d'y présenter : le bilan des actions de l'année écoulée, les éventuelles évolutions des montants d'exonération et les éventuelles évolutions d'actions développées en contrepartie. Cet avenant sera présenté pour information, annuellement au Conseil Municipal.

Montant prévisionnel de l'exonération de TFPB 2017 basé sur les avis d'imposition 2016

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
SEMCODA	Sarrail	1-16 rue de l'Albarine Place Sarrail	106	19 426 €
		TOTAL	438	19 426 €

Programme d'actions prévisionnelles faisant l'objet de l'abattement TFPB – Année 2017

¹ Ce montant prévisionnel est subordonné à l'évolution éventuelle, lors de la prochaine Loi de Finances, du coefficient de minoration alloué par l'Etat

Axe	Action	Dépense prévisionnelle	Dépenses valorisées par la SEMCODA au titre de la TFPB
Animation, lien social, vivre ensemble	Animateur local	34 000 €	11 000 €
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des déchets et encombrants	6 000 €	6000
Sur-entretien	Sur-entretien	2 400 €	2400
TOTAL		42 400 €	19 400 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties entre la SEMCODA, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Etat pour la période 2017 - 2020.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – APPROUVE la convention d'utilisation d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la SEMCODA pour la période 2017-2020.

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les différents avenants annuels.

Monsieur le Maire souligne le travail fait en amont avec les bailleurs dans l'intérêt des Ambarrois.

14 - POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2017-2020 - DYNACITE

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés. Un quartier de la ville d'Ambérieu-en-Bugey, créé ex nihilo, fait partie de cette géographie prioritaire pour la période 2015-2020, il est nommé « Courbes de l'Albarine ».

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi

de finances 2016 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux.

Or, l'article 47 de la Loi de Finances rectificative de 2016 prévoyant l'élaboration d'une convention couvrant la totalité de la durée du Contrat de Ville et signée entre le bailleur social, la commune, l'EPCI et l'Etat, il convient de modifier la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 approuvant la convention pour une durée de 2 années (2017 – 2018).

Cet abattement de 30% de la base d'imposition est donc consenti sur la période 2015-2020. Pour les années 2017-2020, cet abattement de 30% engendre une perte prévisionnelle d'environ 27 000 euros² par an.

La convention entre DYNACITE, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Etat est conclue pour les années 2017 à 2020, sur la base d'imposition des années 2016 à 2019.

Il est rappelé que DYNACITE s'engage à mettre en œuvre sur le territoire des Courbes de l'Albarine, des actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants, l'entretien et à la gestion du parc et la qualité du service rendu aux locataires.

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'Etat définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir.

- **Priorité 1** : développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité publique et permettre la gestion des voitures épaves
- **Priorité 2** : Favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires
- **Priorité 3** : Avoir une meilleure gestion des encombrants

Un avenant annuel sera annexé à la convention afin d'y présenter : le bilan des actions de l'année écoulée, les éventuelles évolutions des montants d'exonération et les éventuelles évolutions d'actions développées en contrepartie. Cet avenant sera présenté pour information, annuellement au Conseil Municipal.

² Ce montant prévisionnel est subordonné à l'évolution éventuelle, lors de la prochaine Loi de Finances, du coefficient de minoration alloué par l'Etat

Montant prévisionnel de l'exonération de TFPB 2017 basé sur les avis d'imposition 2016

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Dynacité	Rue du Dépôt	32 rue du dépôt	40	6 413 €
Dynacité	Sarrai	2-16 rue Girod de l'Ain	72	11 147 €
Dynacité	Noblemaire	Tour a-b-c-d Rue Gustave Noblemaire	132	20 229 €
Dynacité	Dimitriewsky	31-41 rue du dépôt	33	5 154 €
Dynacité	Rue Jean Emery	10-14 rue Jean Emery	30	3 947 €
Dynacité	Chemin du Dépôt	40-42 Chemin du Dépôt	1	627 €
		TOTAL	438	47 517 €

Programme d'actions prévisionnelles faisant l'objet de l'abattement TFPB – Année 2017

Axe	Action	Dépense prévisionnelle	Dépenses valorisées par Dynacité au titre de la TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agent de médiation sociale	46 000 €	20 000 €
Sur-entretien	Sur-entretien parties communes	4 517 €	4 517 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Animateur local	34 000 €	23 000 €
TOTAL		84 517 €	47 517 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties entre Dynacité, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Etat pour la période 2017 – 2020.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – APPROUVE la convention d'utilisation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de Dynacité pour la période 2017-2020.

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les différents avenants annuels.

15 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} AVRIL 2017

Monsieur GUEUR expose que la pérennité de certaines missions nécessite la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2017.

Aussi, concernant la Direction Animation et Vie de la Cité et, plus particulièrement au sein du service entretien, il convient de créer un emploi d'agent d'entretien à 32,5h.

En conséquence, le poste suivant doit être créé :

Filière technique – dans le cadre d'emplois des adjoints techniques :

- 1 poste d'agent technique à temps non complet (32,5h)

soit au total 1 poste.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste, ce qui portera le nombre total d'emplois créés à **245**.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE de procéder à la **création** du poste ci-après à compter du 1^{er} avril 2017 :

Filière technique – dans le cadre d'emplois des adjoints techniques :

- 1 poste d'agent technique à temps non complet (32,5h)

2 – FIXE en conséquence ainsi qu'il suit la liste des emplois permanents à temps complet et non complet pour les cadres d'emplois précités relevant des diverses filières de la Fonction Publique Territoriale, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et complétée :

DESIGNATION	Nombre de Postes
<u>Filière administrative</u>	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	22
Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet	1
Cadre d'emplois des rédacteurs	8
Cadre d'emplois des attachés	12
<i>Dont emploi fonctionnel de :</i>	
-Directeur Général des Services	1
-Directeur Général Adjoint des Services	2
<u>Filière technique</u>	
Cadre d'emplois des adjoints techniques	50
Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet	27
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	16
Cadre d'emplois des techniciens	7
Cadre d'emplois des ingénieurs	2
<u>Filière culturelle</u>	
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	4
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps non complet	1
Cadre d'emplois des assistants de conservation	3
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	4
<u>Filière sanitaire et sociale – secteur médico-social</u>	
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	11
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps non complet	2
Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales	1
Cadre d'emplois des médecins territoriaux à temps non complet	1
<u>Filière sanitaire et sociale – secteur social</u>	
Cadre d'emplois des ATSEM	17
Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	3
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
<u>Filière sportive</u>	
Cadre d'emplois des éducateurs des APS	6
<u>Filière animation</u>	
Cadre d'emplois des animateurs	1
Cadre d'emplois des animateurs à temps non complet	1
Cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet	3
Cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet	30
<u>Filière de la police municipale</u>	
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale	1
Cadre d'emplois des agents de police municipale	10
NOMBRE TOTAL DE POSTES CREES	245

16 - PROJET COMMUNAL HAISSOR – DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur de BOISSIEU expose que le Conseil Départemental de l'Ain a lancé un appel à projet dénommé HAISSOR (Habitat Intermédiaire Service Solidaire Regroupé) dont l'objectif est de trouver une alternative partielle aux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et aux Petites Unités de Vie (PUV), ainsi qu'au maintien à domicile, pour les personnes en voie de perte d'autonomie. En effet, les structures existantes ne répondent pas totalement aux besoins de ces publics (services, capacités d'accueil, implantation, etc...), et il s'agit de prévenir, de retarder l'entrée en établissement.

Le projet HAISSOR vise donc à implanter un véritable habitat personnel et adapté, facilitant l'autonomie et la sécurité des bénéficiaires, avec une dimension collective, sur la base d'un projet social et d'animation. L'aide au financement de la structure émane de crédits de l'Etat, renforcés par une participation du Conseil Départemental en fonction du nombre de logements créés. Pour le fonctionnement, des crédits classiques sont mobilisables (APL, APA, etc...), le Conseil Départemental apportant un complément. La commune d'accueil volontaire est sollicitée.

Pour pouvoir postuler, il convient de porter de véritables projets locaux reposant sur un triptyque Commune – Bailleur – Association d'Aide à Domicile.

Ce type d'accueil viendrait en complément des structures existantes sur le territoire comme la Maison de Retraite – Résidence Fontelune (84 lits et prochain accueil de 12 patients Alzheimer), l'EHPAD l'Ambarroise (60 lits), les services d'aide et soins à domicile (ADAPA, ADMR, Ain Domicile Services), le réseau Ville Amie des Aînés, la Maison Départementale de la Solidarité (M.D.S.), le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), le Centre Social Le Lavoisier et le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique de la Plaine de l'Ain (CLIC).

Dans la pièce « diagnostic » établie par le Cabinet d'urbanisme URBICAND de Dijon dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours, il a notamment été mis en exergue que la proportion de personnes âgées dans la population ambarroise « ...devrait encore augmenter au cours des 15-20 prochaines années (perspectives INSEE) », ce qui « ...génère des besoins spécifiques en termes de services et d'hébergements adaptés ». Selon le diagnostic « seniors » réalisé en 2015-2016 sur le territoire d'Ambérieu-en-Bugey, les seniors et futurs seniors de 55 ans et plus représentent 26 % de la population, soit 3 710 personnes sur 14 888 habitants au 1^{er} janvier 2016 (source INSEE).

Il est rappelé que le CCAS s'implique déjà dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées et contre toute forme d'exclusion des Ambarrois se retrouvant dans une situation de précarité. Dans le cadre du Collectif de lutte contre l'isolement des seniors créé en 2015, dont il fait partie en partenariat avec d'autres structures, les attentes de seniors isolés souhaitant accéder à un habitat intermédiaire solidaire ont d'ores et déjà été identifiées.

Il est intégré au Réseau Mondial de l'OMS des villes amies des aînés marquant sa volonté et sa vocation de créer un environnement urbain, matériel et social susceptible de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé et une bonne qualité de vie pour les personnes âgées. Des ateliers et animations intergénérationnels sont régulièrement proposés en ce sens.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que la ville, troisième commune du Département, participe activement à cette expérimentation, qui apparaît comme une réponse judicieuse aux besoins de ce public. 5 projets maximum seront retenus en programmation 2017 et 5 autres en programmation 2018.

Le partenariat proposé pour le projet « HAISSOR Ambérieu » sera :

- La Commune d'Ambérieu-en-Bugey, porteur du projet qui cède le tènement gratuitement au bailleur,
- DYNACITE, le bailleur qui pilotera la mise en œuvre du bâtiment et son financement intégrant une opération classique de logement locatif social, sur la base du cahier des charges de l'appel à projet,
- L'Association A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) pour le projet socio-gérontologique applicable aux locataires du dispositif.

➤ **Le terrain proposé :**

Le terrain cédé gratuitement est idéalement situé en cœur de ville à l'angle de la rue Henri Jacquinod et de l'allée Léon Tournier-Billon. Il est constitué d'une parcelle cadastrée section AO n° 888 de 597 m² sur laquelle est érigé un bâtiment à usage d'entrepôt d'environ 240 m², et d'un terrain nu en indivision immédiatement à l'Est, cadastré section AO n° 725 de 144 m², dédié à l'accès des véhicules.

Ce tènement situé immédiatement en face de la M.J.C.- Centre Culturel Louise Michel et à proximité de l'école primaire Jules Ferry, est compris, au P.L.U. en vigueur, dans un secteur où « *les opérations de renouvellement viendront conforter le tissu urbain dense du centre-ville* », requalifier en « *espace animé autour de la Place Jules Ferry* » par la construction « *de collectifs permettant la composition d'une façade de qualité sur la rue Jacquinod* » et « *dont le rez-de-chaussée accueillera des activités, des petits commerces* ».

Enfin, le logement social y est encouragé puisque « *la part de logements sociaux doit y être plus élevée qu'ailleurs avec un minimum de 35 % sur l'ensemble du Parc* ».

Un effort financier important a été consenti en 2013 par la Commune pour l'acquisition de ce bien en faisant valoir son droit de préemption urbain, afin de permettre le renouvellement urbain sur cet îlot compte tenu de son positionnement stratégique. A proximité immédiate des commerces, des équipements et des services, desservi par le réseau de transport en commun, le site retenu pour la réalisation de ce projet correspond totalement à la politique de l'habitat pour une offre de logements performants diversifiée que la Municipalité souhaite mettre en œuvre dans les pôles urbains majeurs du territoire communal et qui s'inscrit dans les actions ou opérations d'aménagement visées à l'article L. 300-1 du code de l'Urbanisme.

➤ **La construction projetée :**

Le bâtiment aura un volume R+4 + terrasse à aménager en jardin suspendu. La structure du bâtiment sera conçue de telle sorte qu'elle offrira ultérieurement la possibilité d'accueillir sur le toit une salle commune ou un espace couvert de type pergola d'une surface maximum de 110 m².

Les logements adaptés seront au nombre de 8.

Ils seront de type 2 (30 m² minimum) et situés au 4^e étage avec accessibilité totale par un ascenseur avec contrôle d'accès. Dès l'entrée, le locataire aura un visuel sur la salle d'activités et de vie commune d'environ 40 m² positionnée en partie centrale, ceinte de *demi-cloisons* pour délimiter l'espace tout en laissant passer la lumière et sur un couloir en « L » permettant l'accès aux logements situés sur la périphérie du bâtiment.

Les logements comprendront tous les équipements spécifiques nécessaires au confort de l'usager en matière de chauffage (régulation automatique des différentes zones selon l'heure, le jour de la semaine,), de praticité et particulièrement au niveau de la domotique. L'objectif étant de simplifier au maximum l'utilisation du logement par une personne en perte d'autonomie (volets roulants motorisés manœuvrables individuellement et simultanément), lumière centralisée, cheminement lumineux automatique pour éviter tout risque de chute lors des déplacements des locataires la nuit, portier vidéo mains libres, détection de fumée, etc,...). De même, une solution d'appel d'urgence sera prévue dès la conception.

Ils seront déclinés en 3 PLAI, 3 PLUS et 2 PLS.

Les autres logements.

Le projet comprendra 13 autres logements locatifs en étages 1, 2 et 3, déclinés en PLAI, PLUS et PLS pour assurer la mixité sociale, élément nécessaire à intégrer au projet.

Ce bâtiment de 21 logements locatifs devra disposer de 21 places de parking en proximité directe (1 place par logement).

Une salle de restauration scolaire.

La Commune a souhaité que ce projet ait une dimension intergénérationnelle plus importante encore en optant pour la création en rez-de-chaussée d'une salle de restauration scolaire d'environ 380 m² (cuisine comprise) à destination des élèves du groupe scolaire Jules Ferry tout proche : 50 places pour les élèves de maternelle (repas servis à table) et 80 places pour les élèves d'élémentaire (160 repas en self-service sur plusieurs services). Cette salle de restauration sera louée à réception par La Commune d'Ambérieu à DYNACITE.

La possibilité de son utilisation élargie est d'ores et déjà à l'étude :

- sur les temps périscolaires :

- Accueil des enfants le matin de 7h15 à 8h20 et le soir de 15h45 à 18h00,
- Goûters partagés animés par les enfants des écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry avec activités et animations avec les résidents HAISSOR à l'occasion de Pâques, de Noël et du nouvel An,

- en dehors des temps scolaires :

- Organisation de semaines « découvertes » (activités manuelles, artistiques, culturelles, créatives) pendant les petites et grandes vacances,
- Rencontres intergénérationnelles à diverses occasions (Fête des Mères, carnaval, galette des rois, ...).

4 places de stationnement seront nécessaires au titre du règlement du P.L.U. (1 place pour 50 m² au-delà de 200 m²).

Une surface de bureaux.

L'Association A.D.M.R. récemment implantée sur le territoire communal, disposera en étage d'une surface de plancher d'environ 150 m² pour y installer ses bureaux. L'installation des bureaux de l'association dans le même bâtiment, au-dessous des appartements HAISSOR, offre diverses possibilités pour répondre au mieux au projet. L'ADMR s'engage également à assurer une veille particulière pour garantir le sentiment de sécurité de chacun. 3 places de stationnement seront nécessaires réglementairement (1 place pour 50 m²).

Les stationnements.

La totalité des places de stationnement requises par le règlement du PLU résultant des affectations et des surfaces ci-avant, soit 28 places, ne pouvant être créées sur le terrain d'assiette de l'opération, la Ville d'Ambérieu conclura avec DYNACITE une concession à long terme pour la mise à disposition d'une emprise communale stabilisée d'environ 330 m² (DP et parcelle AO n° 289) située à 20 mètres du projet, sur laquelle le bailleur aménagera les 8 places de stationnement manquantes nécessaires (signalisation verticale, horizontale et réalisation du revêtement intégral).

➤ **Le projet social et d'animation :**

La commune d'Ambérieu-en-Bugey a souhaité travailler en partenariat avec l'association A.D.M.R. pour la mise en œuvre du projet socio-gérontologique compte tenu de son expérience acquise dans ce type de projets, son ancrage dans notre territoire et son implication dans le CCAS communal.

L'objectif étant d'assurer une présence en vue d'accompagner, si besoin, au quotidien, les locataires, sur le plan social et sanitaire, ainsi que d'entretenir les locaux. Enfin, l'animation de ce lieu de vie à travers des moments de convivialité, de partage pourront se dérouler à l'intérieur comme à l'extérieur, afin de favoriser la mixité sociale ainsi que les liens avec le tissu local. Ceci peut être mis en place par l'intermédiaire de repas ou d'actions d'animations régulières (2 à 3 fois par semaine), organisés par l'association porteuse du projet.

Il est enfin précisé que les projets sont à déposer avant le 31 mars 2017, qu'ils seront soumis à l'avis d'une commission de sélection qui se réunira avant le 31 mai 2017. Les projets seront présentés par les communes et les bailleurs concernés, accompagnés des associations retenues pour les projets.

Les projets retenus par le comité de sélection seront alors soumis à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental et inscrits à raisons de cinq projets maximum en programmation 2017.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet, sur la cession à titre gratuit du tènement immobilier et sur la concession de places de stationnement à DYNACITE, maître d'ouvrage du projet.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – APPROUVE le projet ainsi défini et s'engage à mettre le terrain gratuitement à disposition, à respecter le cahier des charges, et autorise le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet avec les partenaires mentionnés, auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

Après avoir exposé cette délibération, Monsieur de BOISSIEU précise qu'il était nécessaire de présenter de façon très étayée ce programme intéressant et ambitieux pour le cœur de ville. Il souhaite donc que l'ensemble des élus le soutienne. Monsieur de BOISSIEU ajoute que comme pour l'ensemble des opérations immobilières, la création de parkings est obligatoire. La réglementation impose en l'espèce 28 places de parkings ; or seules 21 seront possibles sur site. Il est donc prévu de pouvoir trouver des places complémentaires sur l'espace public situé à l'angle des rues Jacquinod et Victor Hugo. Compte tenu du public accueilli (personnes âgées), le nombre de places utilisées sera très certainement inférieur. Cela concernera plutôt les 13 logements sociaux.

Madame PIDOUX confirme qu'il faut voter ce projet à l'unanimité car c'est très intéressant. Toutefois, le groupe « Vivons notre Ville » appelle à 2 points de vigilance :

- La question récurrente des besoins en parking. Il manque déjà des places pour cette construction et le complément est pris sur des espaces publics déjà existant. Il ne faudrait pas que cela soit une résolution systématique du problème
- En louant les locaux pour la restauration scolaire, la ville va supporter des dépenses supplémentaires.

Monsieur de BOISSIEU évoque un immense avantage sur ce point et le montage de ce projet. La ville ne sortira pas d'argent au début du projet. Cette salle de restauration proche de l'école soulagera le rythme de la journée des enfants qui déjeunent à la cantine. Ils ne se rendront plus en bus à la salle de restauration du Château des Echelles. Or le coût de ces déplacements étant de 40 000 €/an, cela correspond aux loyers qui seront versés à Dynacité.

Certes le terrain est donné par la ville mais le bâtiment sera neuf et ce sera un gain de confort sur ce temps méridien pour les enfants.

Il souhaite vraiment que les élus votent à l'unanimité et défendent ce projet vis-à-vis du Département. Monsieur le Maire est très optimiste.

17 - DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DU DOMAINE PUBLIC AVANT ALIENATION

Monsieur de BOISSIEU expose que M. BETSCHER Philippe a sollicité la Commune en vue de l'acquisition d'une emprise d'environ 45 m² à prendre dans le domaine public, lieudit « Vareilles », entre les parcelles cadastrées BE 312-313 et 314 lui appartenant.

Selon l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - article 242 - le déclassement des voies communales est prononcé par délibération du Conseil Municipal. Cette impasse ne recevant aucune circulation, la présente délibération est dispensée d'enquête publique préalable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur son déclassement.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 2 abstentions

- 1 - DECIDE** de prononcer le déclassement de l'emprise d'environ 45 m² à prendre dans le domaine public, située lieudit « Vareilles », entre les parcelles cadastrées BE 312-313 et 314 appartenant à M. BETSCHER Philippe.

18 - CESSION D'UN DELAISSE DU DOMAINE PUBLIC LIEUDIT « VAREILLES »

Monsieur de BOISSIEU rappelle que, par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a déclassé une emprise du domaine public d'une surface d'environ 45 m², sise lieudit « Vareilles », en vue de sa cession à M. BETSCHER Philippe, propriétaire des parcelles limitrophes cadastrées BE 312-313 et 314.

Cette emprise donnant accès au ruisseau « Le Gardon », nous avons consulté le SIAVBA, qui ne s'est pas opposé à cette cession et M. BETSCHER a recueilli auprès de ses voisins immédiats un accord de principe pour mener à bien ladite transaction.

Une promesse d'acquisition a été recueillie auprès de M. BETSCHER moyennant le prix de 44 € le m², soit la somme globale d'environ 1 980 €, étant précisé que la surface exacte sera déterminée par l'établissement d'un document d'arpentage établi par un géomètre aux frais de l'acquéreur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette cession.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de France Domaines,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 2 abstentions

- 1 - DECIDE de céder à M. BETSCHER Philippe une emprise d'environ 45 m² à prendre dans le domaine public déclassé, sise lieudit « Vareilles » entre les parcelles cadastrées BE 312-313 et 314 appartenant à l'acquéreur, moyennant le prix de 44 € le m², soit la somme globale d'environ 1 980 €.
- 2 - PREND ACTE que les frais de géomètre et de notaire en vue de la régularisation de cette transaction seront intégralement pris en charge par l'acquéreur.
- 3 - RAPPELLE que le lit d'un cours d'eau non domanial appartenant aux propriétaires des 2 rives, la limite séparative des parcelles situées de part et d'autre se trouve donc au milieu du lit. Cela étant, les propriétaires ont une obligation d'entretien en vertu de l'article L215-14 du Code de l'Environnement.
- 4 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que les pièces s'y rapportant.

Madame PIDOUX demande s'il s'agit d'une obligation de voter un déclassement et la cession en même temps car pour le groupe « Vivons notre Ville » il n'est pas toujours facile de pouvoir se déplacer pour aller se rendre compte sur place. Elle s'abstiendra pour le vote.

Jean NAVARRO souhaite savoir s'il y a un projet immobilier sur cet espace ?

Monsieur de BOISSIEU répond par la négative et précise qu'il s'agit de relier 2 parcelles entre elles.

19 - CESSION DE PARCELLES SISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU-GAILLARD

Monsieur de BOISSIEU expose que la Commune a noué des contacts avec M. et Mme VINCENT Aimé, pour la cession des parcelles cadastrées section B n° 2676, 2402 et 2403, d'une surface globale d'environ 785 m², sises lieudit « Les Ravinelles » sur le territoire de la Commune de Château-Gaillard, jouxtant leur propriété.

Une promesse d'acquisition a été recueillie auprès de l'acquéreur moyennant le prix de 45 000 €, selon estimation de France Domaines.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de France Domaines,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 - DECIDE de céder à M. et Mme VINCENT Aimé les parcelles cadastrées section B n° 2676, 2402 et 2403, d'une surface globale d'environ 785 m², sises lieudit « Les Ravinelles » sur le territoire de la Commune de Château-Gaillard, moyennant le prix de 45 000 €, selon estimation de France Domaines.
 - 2 - PREND ACTE que les frais de notaire pour la régularisation de cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur.
 - 3 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
-

20 - POSE D'UNE CANALISATION GAZ RUE DU TIRET EN VUE DE L'ALIMENTATION DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DU TIRET » - CONVENTION AVEC GRDF

Monsieur de BOISSIEU expose que GRDF, dans le cadre de l'alimentation en gaz du lotissement « Le Domaine du Tiret » sis rue du Tiret, envisage la pose d'une canalisation en diamètre 40 sur la parcelle communale cadastrée section AX n°602.

Il convient que le Conseil municipal accorde, à titre gratuit, une servitude de tréfonds à GRDF dans ladite parcelle.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 – **DECIDE** de consentir une servitude de tréfonds à GRDF dans la parcelle communale cadastrée section AX n°602 sis rue du Tiret pour l'implantation d'une canalisation gaz.
- 2 – **APPROUVE** la convention à intervenir dans ce cadre entre GRDF et la commune.
- 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
- 4 – **AUTORISE** GRDF à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

21 - ALIMENTATION BASSE TENSION SOUTERRAINE DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DU TIRET » : CONVENTION DE SERVITUDE SUR PARCELLE COMMUNALE

Monsieur de BOISSIEU expose que la Commune a été destinataire d'une demande d'ENEDIS sollicitant l'autorisation d'implanter un câble basse tension souterrain sur toute la longueur de la parcelle communale cadastrée section AX n° 602, sise lieudit « Carré Baudin », pour l'alimentation électrique du lotissement « le Domaine du Tiret ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une servitude de tréfonds au profit d'ENEDIS sur ladite parcelle représentant l'accès de la future voirie qui reliera, à terme, la rue du Tiret au chemin de la Vie de Gacieux.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **07 mars 2017** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 - **DECIDE** de consentir une servitude de tréfonds à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AX n° 602, sise lieudit « Carré Baudin », pour l'implantation d'un câble basse tension souterrain.

2 - AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude correspondante ainsi que tous les documents d'y rapportant.

3 - AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est épuisé. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des déclarations.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur NAVARRO souhaite des précisions sur 2 sujets :

- ❖ L'évolution du projet « Maison Cattin »
- ❖ L'avancée du P.L.U

Sur le projet « Maison Cattin », Monsieur le Maire précise qu'il vient de signer l'autorisation de voirie pour débiter les travaux.

En ce qui concerne le PLU, Monsieur de BOISSIEU en rappelle l'historique. Celui-ci a été interrompu car 13 OAP étaient prévues et il fallait s'assurer que les canalisations existantes pouvaient absorber le développement prévu. La Commune a donc souhaité lancer une étude complète avec le STEASA et le SIERA. Ceci a conduit à une interruption d'une année.

Puis le 9 février dernier a eu lieu la première réunion de relance de ce PLU. A noter toutefois que dans l'intervalle une évolution législative a obligé la Commune à se poser la question de savoir sous quelle forme on allait avancer ; le choix d'un PLU nouvelle formule a été fait ; ainsi Ambérieu sera précurseur dans le Département et pourra bénéficier de l'appui de la DDT dans cette opération. Monsieur de BOISSIEU souligne que l'objectif fixé est une approbation du PLU fin du 1^{er} trimestre 2018.

Monsieur de BOISSIEU souhaite faire une déclaration : « je voulais juste vous lire en introduction cette citation de l'humoriste, que vous connaissez tous, à savoir Pierre Desproges : *« la rumeur, c'est le glaive merdeux souillé de germes épidermiques que brandissent dans l'ombre les impuissants honteux. Elle se profile à peine au sortir des égouts pour vomir ses miasmes poisseux aux brouillards crépusculaires des hivers bronchiteux »*. Je vous lis cette citation car je veux faire taire les rumeurs qui circulent à propos de la cession du terrain communal, rue Henri Dunant.

Ont été dit entre autres :

- Que ce tènement n'appartient pas à la ville,
- Que ce tènement a été donné à la Commune à condition qu'il soit mis à disposition des jeunes pour un espace de jeu.

Je n'empêche personne d'être opposé à ce projet mais je souhaite tordre le coup à la rumeur en lisant l'acte de vente signé le 26 avril 1966 entre monsieur H. DOJAT et la Commune. »

Monsieur De BOISSIEU poursuit en précisant que cet acte ne sera pas transmissible avant un délai de 75 ans à compter de sa signature

Madame PIDOUX confirme que le groupe a cherché ces informations et obtenu les mêmes que celles données par Monsieur de BOISSIEU.

Monsieur De BOISSIEU conclut en disant « on ferme le ban ! ».

Monsieur le Maire souhaite faire un retour sur les délibérations prises dans le cadre du conseil communautaire qui s'est tenu la veille :

- Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe et par la compétence « *soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* », il a été voté une subvention de 45 000 € par an pour Amblamex. Le soutien logistique est également pris en charge par la CCPA.

- Des subventions ont été accordées aux associations sportives ambarroises de niveau national, ayant des écoles de sports labélisées et/ou ayant un rayonnement intercommunal.

- Des subventions ont été attribuées pour des associations en lien avec la jeunesse

- Des subventions ont été accordées pour des associations solidaires

- L'extension du gymnase Plaine de l'Ain (seul bâtiment sportif intercommunal) a été votée.

Les conditions de pratiques actuelles, ne permettent pas aux enseignants de respecter les obligations pédagogiques en EPS. L'extension permettra cette régularisation. 2 salles de sports, un mur d'escalade sont prévus ainsi que des gradins pour accueillir du public. C'est un projet de 4,6 millions d'€. La part de la Ville sera la mise à disposition du terrain et une participation financière de 300 000 €. Cette somme correspond au besoin de réaliser une structure plus haute et plus large que celle nécessaire pour les scolaires et la mise en place des gradins. Cette réalisation est prévue début 2020. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une belle délibération votée par une forte majorité. Ce sera un équipement structurant supplémentaire pour le territoire et la ville.

QUELQUES DATES A RETENIR

- Ce soir la 2^{ème} soirée de la saison des « Concerts dans l'Espace » : soirée HIP-HOP.
- Le 19 mars 2017 : Rassemblement pour le cessez-le-feu en Algérie
- Le 12 avril 2017 à 18h00 à l'Espace 1500 aura lieu la prochaine réunion publique sur le projet urbain du quartier gare

Monsieur le Maire annonce le **prochain Conseil Municipal**
pour le **vendredi 14 avril 2017 à 18h00**
en précisant que les commissions municipales auront lieu le 11 avril 2017.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Compte-rendu affiché en Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
le **17 mars 2017**

Le Maire d'Ambérieu-en-Bugey,
Daniel FABRE

